

Paris, le 29 mai 2017

## **HMI du 5 mai 2017**

Le 5 mai 2017, notre syndicat a organisé une heure mensuelle d'information syndicale (HMI) à l'attention des agents de la DSAF et de la CIVS.

Liminaire = notre invitation a été limitée à ces services pour des raisons logistiques de constitution des listes de diffusion. Pour la prochaine HMI, qui pourrait se tenir courant juin, nous tenterons d'étendre la diffusion de l'information au SGG, SIG, et Cabinets ministériels (notamment l'intendance).

Etaient présents au titre de la CGT : Sarah INTSABY (SG CGT SPM), Marie-Pierre ZUBER (co-SG CGT Centrale Finances), Paul CHOICHEPRAT (responsable de la vie syndicale, CGT Centrale finances)

Dix agents de divers services étaient présents.

La HMI a débuté par une présentation de notre syndicat, de son secrétariat général, et des raisons de son rattachement à la CGT Centrale finances<sup>1</sup>.

Puis conformément à l'ordre du jour annexé à ce compte-rendu, la discussion a débuté par Ségur-Fontenoy. Un bref historique des "négociations" a été rappelé. Le syndicat a fait état des réponses opposées aux syndicats, notamment par France Domaine, s'agissant de la superficie des bureaux sur laquelle il n'a pas été possible d'avoir gain de cause malgré nos nombreuses demandes. Les agents ont mentionné qu'ils n'avaient pas été consultés pour la réalisation des micro-zoning. Certains n'ont pas été destinataires de ces informations. Le syndicat a rappelé l'engagement pris par la DSAF sur ce point et a invité les agents à demander les micro-zoning à leur chef de service/de bureau. Les agents ont indiqué qu'ils étaient prêts à se mobiliser les cas échéant, après installation, pour faire part de leur mécontentement.

Les agents se sont montrés très attentifs aux conditions d'accès à la salle de sport. Le syndicat a précisé que, dans le cadre du CHSCT, les organisations syndicales (OS) avaient demandé l'installation de vestiaires auprès de cette salle. A ce jour, rien n'a été prévu hormis des douches, qui selon la direction, feront offices de vestiaires. Cette solution est apparue inconcevable aux organisations syndicales.

La discussion a ensuite porté sur le télétravail. Le syndicat a fait part de son action, depuis plusieurs années, pour permettre sa mise en œuvre dans les services. La Loi

---

<sup>1</sup> Appellation officielle = syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économique et financier et du Premier ministre, dit CGT Centrale Finances

datant de 2012, la CGT considère que l'administration a freiné sa mise en application de peur, notamment, d'un afflux de demandes, des coûts éventuellement engendrés, mais aussi en raison d'une absence totale de préparation des "managers" susceptibles d'être confrontés à ce type de demande. A ce jour 67 demandes dont 1 rejetée, l'administration ayant considéré que le poste occupé était incompatible avec la mise en œuvre du télétravail. Le syndicat a rappelé aux agents des conditions nécessaires à sa mise en œuvre dans les services = limitation à 2 jours (expérimentation de deux ans), mise à disposition du matériel informatique nécessaire, délai de réponse d'un mois, mise en place de "comités de décision" au sein de chaque établissement pour prise de décision collégiale, condition de conformité du domicile, préparation au sein du service - formations, possibilité de mise en œuvre au sein d'un télé-centre dont la liste doit être communiquée par les services.

Le syndicat a fait part de ses multiples interventions s'agissant d'une demande de modération des normes de sécurité des domiciles initialement exigées (et dont les bâtiments administratifs des services ne disposaient pas eux-mêmes), de la prise en charge intégrale des coûts, conformément aux dispositions du code du travail sur la question. Sur le premier point, la CGT a eu gain de cause. Sur le second, le syndicat a reçu un refus catégorique de l'administration après, soi-disant, saisine du conseil d'Etat mais dont la réponse écrite ne nous a jamais été communiquée. Par ailleurs, à ce sujet, l'administration se cache derrière le prétexte fallacieux d'inéquité de traitement des agents entre ceux restant dans les services et ceux en télétravail. Le syndicat a renversé l'argumentaire de l'administration mais n'a pas pour autant eu gain de cause sur la question. La CGT sera vigilante aux contentieux susceptibles d'être portés en justice sur ce point.

Pour terminer, le syndicat a effectué un bref rappel du calendrier du "Sauvadet 2" (concours A en 2017) et a fait part de ses attentes quant à la mise en œuvre de ce type de concours pour les catégories B et C. A ce jour, l'administration restant à ce jour très imprécise sur le sujet.

Le temps imparti à la HMI étant écoulé, il n'a pas été possible d'évoquer d'autres sujets.

Les agents se sont montrés intéressés par la mise en œuvre régulière de ce type de réunion. Pour le moment, le syndicat leur a donné RDV minimum une fois par trimestre.

## Ordre du jour

- ✓ **Séguir**
- ✓ **Télétravail**
- ✓ **Sauvadet 2**
- ✓ **RIFSEEP**
- ✓ **PPCR**
- ✓ **Santé et sécurité au travail...**